



La dissolution de la Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie (CRI) : **Une nouvelle étape dans la banalisation de l'arbitraire politique**

Le mercredi 20 octobre 2021 le ministre de l'intérieur Gérard Darmanin a annoncé la dissolution de la Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie. Le motif officiel invoqué est que cette association appelle à la « haine, à la violence et à la discrimination ». Cette nouvelle dissolution intervient après celle du CCIF en décembre 2020 suivie de celles d'autres associations depuis sans que cela n'ait suscité de mobilisations à la hauteur de ces atteintes grave aux libertés d'association et d'expression. Une nouvelle fois preuve est faite qu'en matière de droits démocratiques le silence et l'absence de solidarité sur l'atteinte aux droits d'un militant ou d'une structure militante a pour effet de banaliser l'arbitraire et de généraliser la logique du bâton pour faire taire les voix discordantes.

Le décret portant dissolution du CRI est tout autant que celui concernant le CCIF l'année dernière significatif de cette logique du bâton se justifiant par une dénonciation des « intentions supposées » et non comme le voudrait le principe même de justice sur le fait de sanctionner des propos ou actes illégaux. Il est ainsi reproché au CRI de « cultiver le soupçon d'islamophobie au sein de la société française » ou encore de « présenter comme islamophobe les dispositions relatives à l'interdiction de dissimulation du visage dans l'espace public » ou enfin de « tenir un discours antisioniste appelant des messages à teneur antisémites » (sic), etc. Ces quelques exemples suffisent à démontrer que ce sont des opinions qui sont poursuivies et non des faits et propos délictueux. Penser qu'il existe une islamophobie en France, être en désaccord avec une loi ou critiquer le sionisme suffit désormais pour justifier une dissolution.

Cette nouvelle interdiction survient dans le contexte électoral d'une présidentielle marquée du côté du gouvernement par une course pour capter les voix d'extrême-droite avec la construction médiatique d'un Zemmour en charge de fixer le rythme et le degré de cette tentative d'extrême-droitisation de l'ensemble du champ politique. Pour que cette tentative soit efficace il est nécessaire non seulement de reprendre les thèmes classiques de l'extrême-droite mais aussi de diffuser la peur pour produire des réflexes d'auto-censure du côté de toutes les voix dissidentes. Après la campagne sur l'islamo-gauchisme, la banalisation des interdictions d'associations et de collectifs traduit cette volonté de réduire au silence par la peur et la répression tous ceux dénonçant le racisme et notamment le racisme d'Etat et l'islamophobie, les violences policières, le soutien au peuple palestinien, etc.

Nous avons déjà connu dans l'histoire d'autres séquences historiques caractérisées par une politique de contrôle de la pensée par la peur et la menace. Ce fut le cas en 1937 quand le gouvernement Blum dissolvait l'Etoile Nord-Africaine pour son engagement anticolonialiste. Ce fut le cas en 1980 avec la dissolution de la FEANF (Fédération des étudiants d'Afrique noire en France) en raison de sa dénonciation de la Françafrique et plus largement de l'impérialisme français. A chaque fois ces dissolutions ont été le prélude à une logique sécuritaire renforcée pour tous.

Le FUIQP condamne, bien entendu, cette nouvelle dissolution et appelle à une solidarité totale avec les militants du CRI. En nous solidarisant avec le CRI c'est nous même et l'ensemble des droits démocratiques conquis de haute lutte que nous défendons. Dans certaines circonstances comme celles d'aujourd'hui se taire c'est cautionner.

Plus que jamais nous devons nous Unir pour ne pas subir

Front Uni des Immigrations et des Quartiers Populaires (F.U.I.Q.P.)

Octobre 2021

